

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

2025 - 2030



TABLE DES MATIERES

Lexique	3
1. Le contexte	4
1.1 Introduction	4
1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	5
1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	6
1.4 Quel est le cadre réglementaire ?	7
1.5 Une démarche globale de maîtrise des impacts de la collectivité	8
2. La gouvernance	8
2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA	8
2.2 La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	9
3. Le diagnostic	10
3.1 Les données socio-économiques	11
3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire	14
3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire	15
3.4 Le service à l'usager réalisé par Les Sables d'Olonne Agglomération.....	16
3.5 La production de déchets	18
3.6 Bilan du diagnostic	20
4. Le PLPDMA	21
4.1. Un plan Pluriannuel.....	21
4.2. Le plan d'actions	22
4.3. Le calendrier	26
4.4. Le bilan du PLPDMA.....	28
4.5. Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA	29
Annexes – Fiches actions détaillées	31

LEXIQUE

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

ECT

Extension des Consignes de Tri

ETP

Equivalent Temps Plein

Loi AGECE

Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire

LSOA

Les Sables d'Olonne Agglomération

LTECV

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TMB

Tri Mécano-Biologique

Trivalis

Syndicat de traitement départemental vendéen

1. LE CONTEXTE

1.1 Introduction

OFFRE des ACTEURS ÉCONOMIQUES

EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES
ÉCO-CONCEPTION
ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE
ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

RECYCLAGE

(matière et organique)
ALLONGEMENT DE LA DURÉE
D'USAGE
CONSOMMATION
RESPONSABLE



DEMANDE et
COMPORTEMENT
des
CONSOMMATEURS

« Le meilleur déchets est celui qu'on ne produit pas »

En 2024, les habitants et habitantes des Sables d'Olonne Agglomération ont produit **50 563 tonnes de déchets**. Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour LSOA, qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits, afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

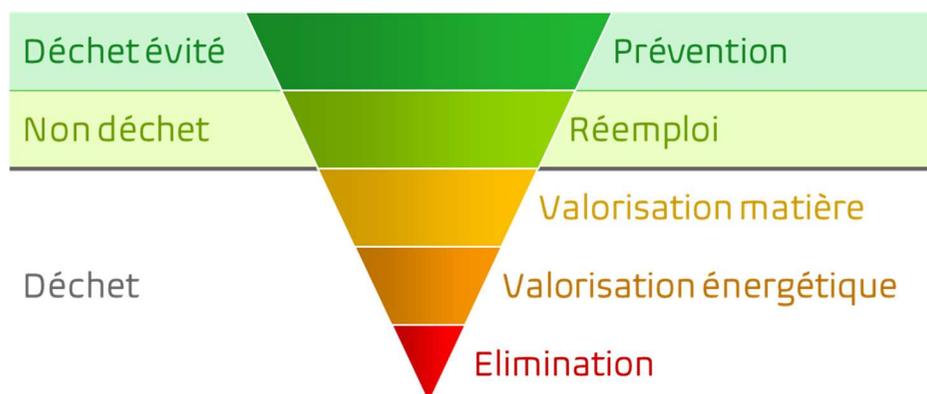
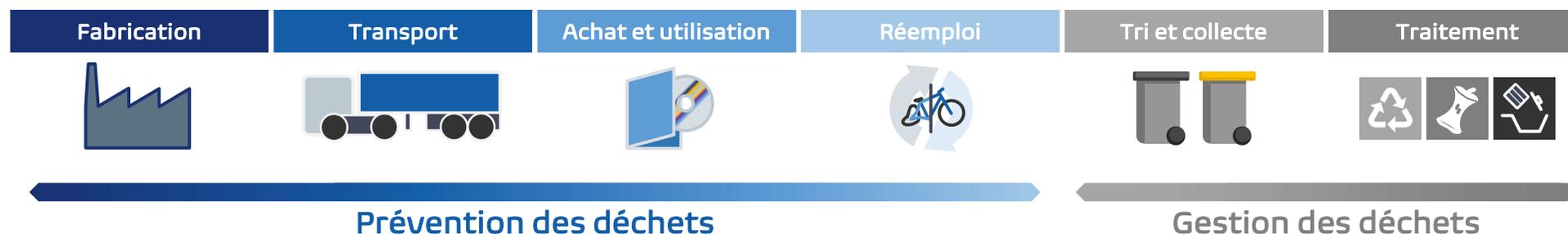
C'est pour cela que LSOA s'engage dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur : **il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.**

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'UE vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- > La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- > La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- > L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.

Les enjeux sont multiples :

- > Une **économie de matières premières épuisables** ;
- > La **limitation des impacts sur l'environnement et la santé** ;
- > Une **meilleure maîtrise des coûts** liés au traitement du déchet.

1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.
				

Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4 Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- > **A l'échelle nationale**, le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- > **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- > **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CCSB et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- > **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- > Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035** ;
- > Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025** ;



A l'échelle régionale, la Région Pays de la Loire a adopté son PRPGD en 2019. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations, et prévoit les objectifs de prévention et de valorisation suivants :

- > **Réduction de la production des déchets végétaux avec un objectif de 58 kg/hab.an** pour 2031 ;
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 68 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025** (et 69 % pour 2031) ;

Les **leviers d'actions prioritaires** identifiés par la Région pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| > Communication pédagogie, formation ; | > Renforcer les démarches d'éco-conception ; |
| > Encourager les comportements vertueux, tarification incitative ; | > Réduction et valorisation des végétaux ; |
| > Favoriser les circuits courts, le recyclage, le emploi ; | > Augmenter la performance des centres de tri et des déchèteries. |
| > Favoriser l'économie circulaire ; | |

Ces leviers seront pris en compte lors de l'élaboration du PLPDMA de LSOA.

1.5 Une démarche globale de maîtrise des impacts de la collectivité

La démarche d'élaboration du PLPDMA s'inscrit dans une **démarche plus globale visant à améliorer ses pratiques d'un point de vue environnemental et local sur le territoire.**

En effet, les Sables d'Olonne Agglomération a approuvé son **PCAET** (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) en 2023, avec quatre objectifs principaux définis pour l'horizon 2050 ; à savoir :

1. Réduire la consommation d'énergie de 36 %,
2. Porter la part des énergies renouvelables à 19 % de la consommation,
3. Réduire de 38 % les émissions de gaz à effet de serre,
4. Réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air.



LSOA s'est également lancée dans l'élaboration d'un **PAT** (Plan Alimentaire Territorial) dont l'objectif est d'encourager une alimentation durable, solidaire et locale, Ainsi, il constituera un véritable levier pour appréhender les enjeux alimentaires du territoire et agir sur l'alimentation et l'agriculture de manière transversale, à la fois sur la dimension économique, environnementale et sociale et identifier de nouvelles possibilités de synergies sur cette thématique.

En parallèle, la ville des Sables d'Olonne a mis en place un plan zéro plastique à usage unique (en 25 actions) pour réduire le plastique, notamment lors des évènements/manifestations (subvention donnée si tri – manifestations avec interdiction de plastiques jetables) – **Principe d'éco-conditionnalité**.

Ces différents plans s'inscrivent dans le programme TETE – Territoire Engagé pour la Transition Écologique et la signature d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) (qui s'étale sur 4 ans, de janvier 2025 à janvier 2029) géré par l'ADEME (dont les thématiques « Déchets » et « Economie Circulaire » se recoupent avec le PLPDMA). Ainsi, la réalisation du PLPDMA ne relève donc pas d'un aspect réglementaire mais avant tout d'un besoin de cohérence sur la politique de transition écologique menée par l'Agglomération.

2. LA GOUVERNANCE

2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, **trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme :**

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.

Comité de Pilotage (COPIL)

Composé d'agents et d'élus de LSOA, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.

Conseil Communautaire

C'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.

2.2 La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, LSOA a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

Les élus locaux



Noël VERDON (*VP Déchets*)

Loïc PERON (*VP Transition Ecologique*)

Alexandre MEZIERE (*VP Dvpt Economique*)

Annie COMPARAT (*VP Solidarités*)

Patrice AUVINET (Conseiller communautaire)

Les services



Jean-François ROBIN (*Responsable déchets*)

Justine MEYNIER (*Technicienne déchets*)

Stéphanie MARTIN (*Responsable TE*)

Aurore CLANCHE (*Chargée TE*)

Raphaël GRANEL DE SOLIGNAC (*SEM*)

Les institutions



ADEME

Trivalis

CCI Vendée

Office du tourisme (SPL)

Les Sables d'Olonne Développement (SEM)

Office du Commerce et de l'Artisanat

FVHPA

Société civile



Saint-Vincent-de-Paul

Emmaüs Pays des Olonnes

L'Épi Sablais

Jardiniers de France Pays des Olonnes

APNO (*protection de la nature*)

Référents de site des composteurs collectifs

Dans le cadre de la démarche d'élaboration, la CCES s'est **réunie 2 fois en 2025** :

- > Le 27 janvier 2025 ;
- > Le 15 avril 2025 ;

3. LE DIAGNOSTIC



60 630 hab. 75 151 hab.

Population INSEE 2024

Population DGF 2024

5

COMMUNES



33 %

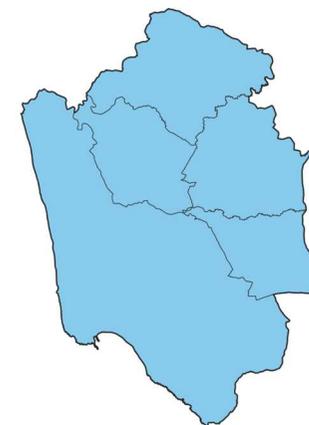
de résidences secondaires



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.

Le territoire



Le territoire de LSOA, qui regroupe **5 communes** dont 1 commune littorale (les Sables d'Olonne, ville-centre de l'agglomération), s'étend sur plus de **170 km²**.

Situé en Vendée, entre Nantes et la Rochelle, sa position géographique et son littoral en font une **collectivité attractive, qui présente une importante activité touristique**, notamment pendant la période estivale.

LSOA exerce la compétence collective sur l'ensemble de son territoire, y compris le gardiennage des déchèteries. La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat de traitement de Vendée : Trivalis.

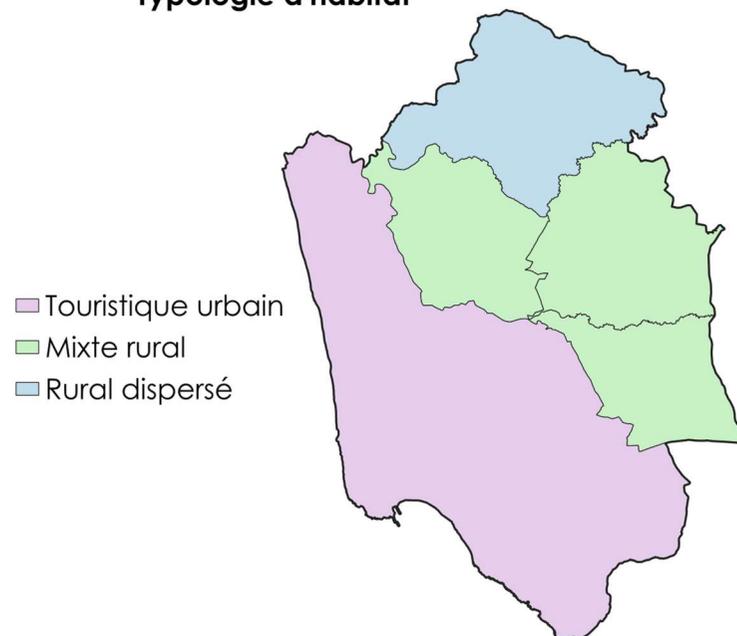
Les habitants, professionnels et administrations de LSOA ont produit **50 563 tonnes de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2024**. Cela représente **834 par habitant INSEE et 672 kg par habitant en population de Dotation Globale de Fonctionnement**. Parmi ces tonnages, les déchets végétaux, les recyclables, les encombrants et les biodéchets alimentaires représentent une part significative.

3.1 Les données socio-économiques

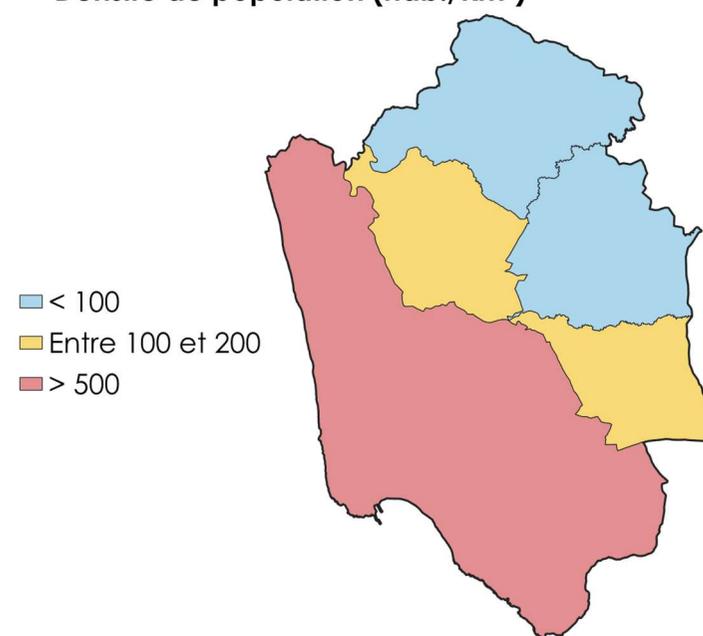
3.1.1 Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire de LSOA présente une typologie touristique urbain avec plusieurs secteurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les Sables d'Olonne, ville-centre, issue de la fusion des trois communes de Château-d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et des Sables-d'Olonne concentre plus de 80% de la population et la quasi-totalité des logements collectifs du territoire. Elle est également l'unique commune littorale du territoire ; > Les 4 communes rétro-littorales dites « rurales », sont caractérisées par des densités de population moins élevées (entre 100 et 200 hab./km² pour l'île d'Olonne et Sainte-Foy) et comptant pas ou peu d'appartements et de résidences secondaires. Les communes de Saint-Mathurin et Vairé sont en dessous des 100 hab./km². 	<p>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.</p> <p>En effet, les usagers en appartement ne présentent pas nécessairement les mêmes problématiques de gestion des déchets que les usagers en maison.</p> <p>De même, il est indispensable de prendre en compte les usagers touristiques (résidences secondaires et/ou touristes de passage), qui ont un impact direct sur les quantités de déchets générées sur le territoire de LSOA, avec une forte saisonnalité.</p>

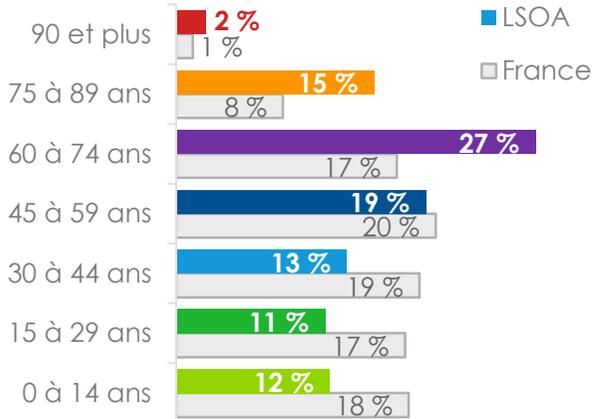
Typologie d'habitat

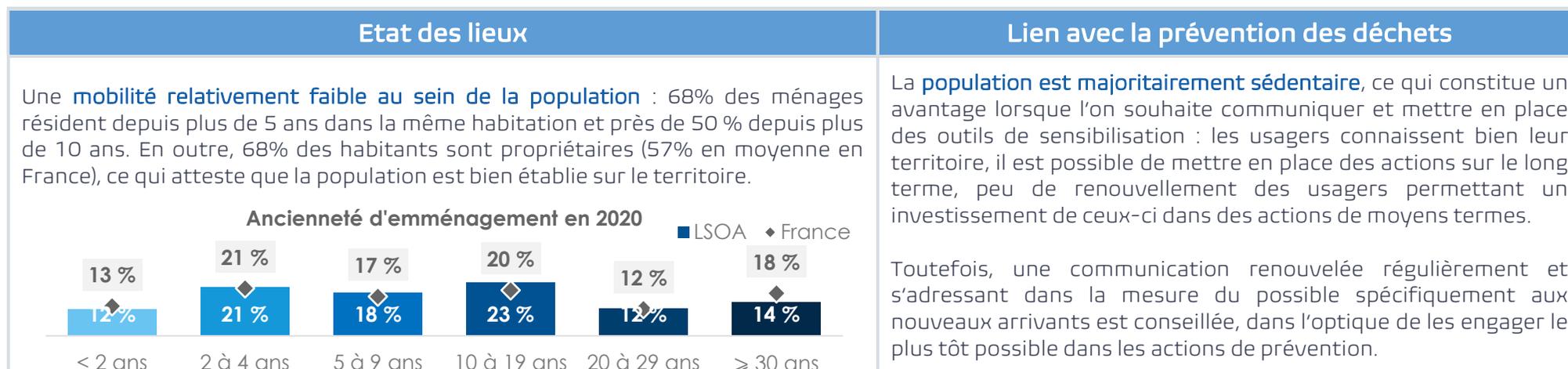


Densité de population (hab./km²)

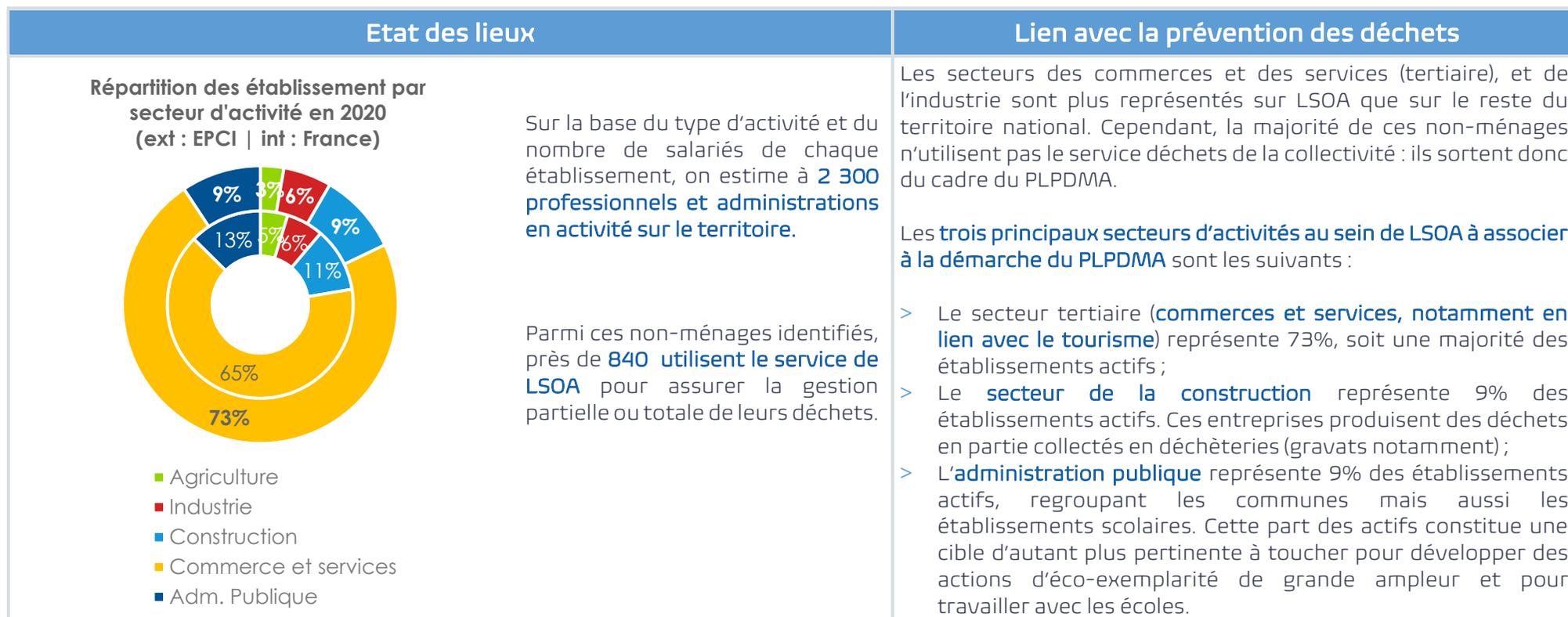


3.1.2 Les ménages

Etat des lieux		Lien avec la prévention des déchets																								
 <p>66% d'usagers en maison</p>	<p>L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère croissance sur tout le territoire (+ 1,5 %), ce qui démontre le caractère attractif du territoire.</p> <p>Avec 34% d'habitat collectifs, la collectivité se positionne en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : la majorité des usagers du territoire réside en maison.</p>	<p>Le territoire est attractif, la population est en augmentation constante. Plus d'usagers implique mécaniquement plus de déchets en plus à collecter.</p> <p>L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets verts sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.</p>																								
 <p>33% de résidences secondaires</p>	<p>Le territoire compte près de 31 500 résidences principales et 15 400 résidences secondaires.</p> <p>L'habitat secondaire représente 33% des usagers, contre 10% en moyenne à l'échelle nationale.</p>	<p>En parallèle, le territoire concentre une importante activité touristique, qui se traduit par des résidences secondaires mais également par des touristes de passages.</p> <p>Ces usagers « saisonniers » ne maîtrisent en général pas ou peu les consignes de tri car ils sont présents sur le territoire de manière ponctuelle, ce qui rend par ailleurs la communication plus difficile. Au regard de leur importance, il pourrait être pertinent de les cibler à travers des actions dédiées.</p>																								
<p>Répartition de la population par tranche d'âges en 2020</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche d'âges</th> <th>LSOA (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>90 et plus</td> <td>2%</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>75 à 89 ans</td> <td>15%</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>60 à 74 ans</td> <td>27%</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>45 à 59 ans</td> <td>19%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>30 à 44 ans</td> <td>13%</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>15 à 29 ans</td> <td>11%</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>0 à 14 ans</td> <td>12%</td> <td>18%</td> </tr> </tbody> </table> <p>La population de LSOA est plus âgée que sur le territoire national : 44 % de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26 % en moyenne en France. Le territoire, et plus particulièrement la zone littorale, est particulièrement attractif pour les tranches d'âges supérieures.</p>		Tranche d'âges	LSOA (%)	France (%)	90 et plus	2%	1%	75 à 89 ans	15%	8%	60 à 74 ans	27%	17%	45 à 59 ans	19%	20%	30 à 44 ans	13%	19%	15 à 29 ans	11%	17%	0 à 14 ans	12%	18%	<p>Les retraités demandent une attention particulière lorsque l'on souhaite apporter des modifications à son service : faire évoluer leurs habitudes implique de mettre en place un accompagnement fort à travers une communication soutenue</p> <p>En parallèle, engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La sensibilisation à l'école (primaires/collèges) permet de toucher une grande partie des usagers, du fait de leur capacité à influencer sur les habitudes de ses proches.</p>
Tranche d'âges	LSOA (%)	France (%)																								
90 et plus	2%	1%																								
75 à 89 ans	15%	8%																								
60 à 74 ans	27%	17%																								
45 à 59 ans	19%	20%																								
30 à 44 ans	13%	19%																								
15 à 29 ans	11%	17%																								
0 à 14 ans	12%	18%																								

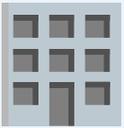


3.1.3 Les non-ménages



3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de LSOA sont les suivantes :

 <p>Ménages en maison</p>	<p>21 600 foyers en maison</p>	 <p>Professionnels utilisant le service</p>	<p>840 petits commerces, campings, hôtels restaurants, commerces alimentaires, etc.</p>
 <p>Ménages en appartement</p>	<p>7 200 foyers en appartement</p>	 <p>Communes</p>	<p>5 communes qui produisent des déchets notamment via les services espaces verts et les différents équipements</p>
 <p>Résidences secondaires</p>	<p>15 700 résidences secondaires</p>	 <p>Etablissements scolaires</p>	<p>23 établissements scolaires (écoles et collèges) regroupant plus de 6 300 élèves</p>
 <p>Touristes de passage</p>	<p>Pas de comptabilisation mais un fort impact sur la production de déchets sur le territoire</p>	 <p>Petite enfance</p>	<p>5 crèches/micro-crèches 2 maisons d'assistantes maternelles</p>

3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, identifiés par le biais d'un état des lieux, sont listés ci-dessous :

Tourisme



Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie en Plein Air (*Travail sur la problématique déchets dans les campings & Plan « campings durables »*)



Office du tourisme – SPL (*Relai sur la gestion des déchets & Charte du voyageur*)

Sensibilisation



APNO (*protection de l'environnement*)



L'Épi Sablais (*épicerie solidaire*)



Les Jardinières de France (*déchets végétaux*)



Reseaclons (*prévention*)



Zéro Waste Vendée (*sensibilisation*)



La petite Reine du Vrac (*magasin de vrac*)



Les mains dans le Sable (*prévention*)

Réemploi/Réparation/Solidarité



Emmaüs (*recyclerie*)



Saint-Vincent-de-Paul (*ressourcerie*)



Repair Café (*géré par l'APNO*)



Les restaurants du cœur (*récupération invendus*)

Institutions



ADEME (*suivi des PLPDMA*)



Région Pays de la Loire (*suivi des PLPDMA*)



Syndicat départemental (Trivalis)



Chambre de Commerce et d'Industrie (*conseil aux pros. sur la transition écologique*)



Office du commerce et de l'artisanat

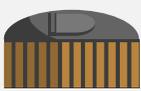
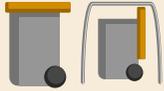


Les Sables d'Olonne Développement

3.4 Le service à l'utilisateur réalisé par Les Sables d'Olonne Agglomération

3.4.1 Les modalités de collecte et de traitement des déchets

L'organisation générale du service déchets des Sables d'Olonne Agglomération est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :

OMR			Multimatériaux			Papiers	Verre	Biodéchets	Déchèteries	Végétaux
 Bacs individuels / collectifs	 Colonnes d'apport volontaire	 Abri-bacs	 Bacs individuels / collectifs	 Colonnes d'apport volontaire	 Abri-bacs	 Colonnes d'apport volontaire	 Colonnes d'apport volontaire	 Bacs et abri-bacs	 3 sites	 1 plateforme
↓			↓			↓	↓	↓	↓	↓
De 1 à 21 fois par semaine <i>(selon les secteurs, les usagers et la saisonnalité)</i>			Collecte d'une fois toutes les deux semaines à 1 fois par semaine <i>(selon les secteurs et la saisonnalité)</i>					De 1 à 21 fois par semaine <i>(selon les secteurs, les usagers et la saisonnalité)</i>		
↓			↓			↓	↓	↓	↓	↓
 Tri mécano-biologique <i>(St-Christophe-du-Ligneron)</i>			 Centre de tri <i>(Trivalis)</i>			 Recyclage	 Recyclage	 Compostage <i>(Givrand)</i>	 Traitement variable	 Compostage sur place

3.4.2 Le financement du service déchets

Le service de gestion des déchets est financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non-détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire.

3.4.3 Les actions de prévention des déchets déjà en cours sur le territoire

Les actions de prévention réalisées par LSOA se concentrent essentiellement sur quatre thématiques :

1. Animation/sensibilisation	2. Trivalis
<p>LSOA mène des actions portant sur la prévention auprès de publics variés, avec un focus sur les scolaires de tous les âges. L'organisation de l'exposition « zéro gaspi » vise notamment à sensibiliser les enfants des écoles primaires sur les sujets de l'écoconsommation et de l'environnement.</p> <p>Ces animations sont essentielles, elles permettent de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, pour qu'ils adoptent le bon comportement et deviennent ambassadeurs auprès de leurs familles.</p> <p>Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire fait également l'objet d'actions dédiées, avec notamment l'organisation d'ateliers culinaires zéro-gaspi.</p>	<p>LSOA profite de l'expertise de son syndicat départemental de traitement Trivalis qui organise de nombreuses actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2 ambassadeurs de tri ont réalisé des opérations de sensibilisation sur la qualité du tri en porte à porte ; > Animations et visites du centre de tri départemental pour les établissements scolaires ; > Rencontre des ménages et des vacanciers à l'aide de vélos-cargos afin de sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets. 
3. La seconde vie	4. Le tri à la source des Biodéchets Alimentaires
<p>LSOA travaille en collaboration avec l'APNO afin de garantir à l'association la location d'une salle (Audubon) pour le fonctionnement d'un Repair Café. Cet atelier a pour vocation de réparer des objets de tout type (vélos, outils informatiques...).</p> <p>Ces événements (5 samedi dans l'année) permettent de promouvoir le réemploi auprès des usagers tout en donnant une seconde vie à de nombreux objets.</p>	<p>Le compostage constitue un moyen efficace de détourner une partie du flux OMR : chaque kilogramme composté est un kilogramme qui n'aura pas à être collecté, transporté et traité par la collectivité.</p> <p>Pour répondre à l'obligation réglementaire de généraliser les dispositifs de tri à la source à l'ensemble des usagers, la collectivité a fait le choix d'accentuer le développement de cette pratique. En 2024, 373 composteurs ont été distribués sur l'ensemble du territoire.</p> <p>En parallèle, LSOA a fait le choix de déployer la collecte en bacs et en point d'apport volontaire (abri-bacs) sur les secteurs les plus denses du territoire au cours de l'année 2025.</p> <p>Des sites de compostage collectif sont également en place sur le territoire (Quartier de la Chaume et Place des Vendéens).</p>

3.5 La production de déchets

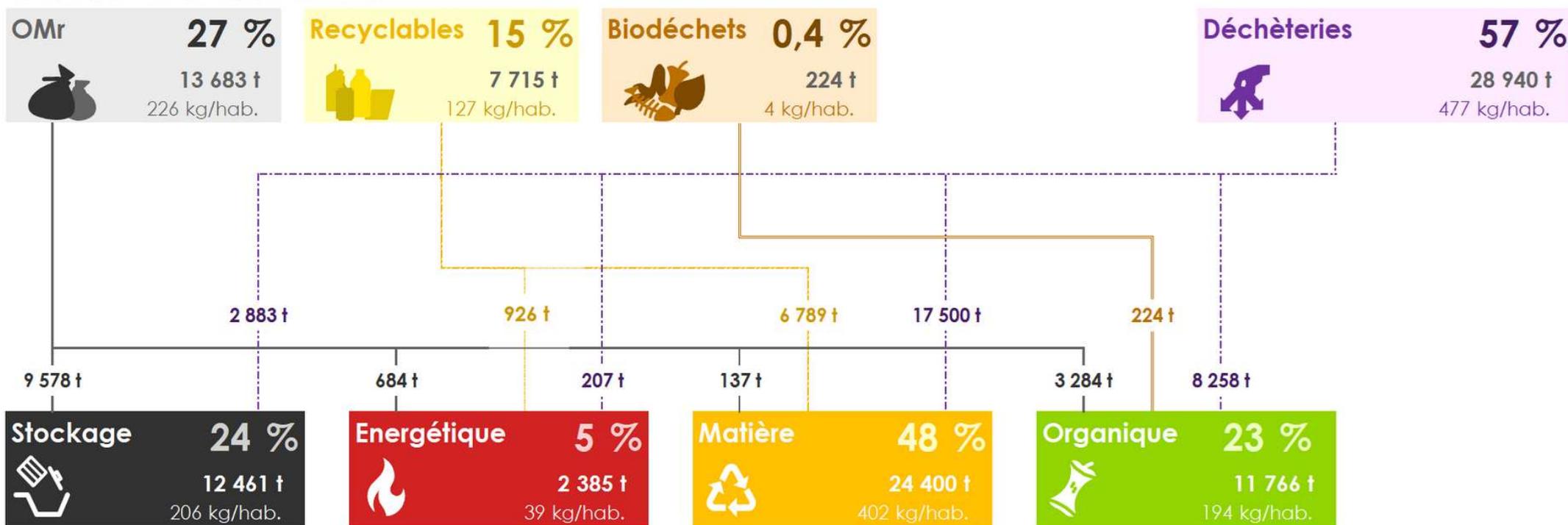
3.5.1 Synoptique des déchets 2024

Synoptique de la gestion des déchets

Les Sables d'Olonne Agglomération - 2024

Quantité totale de déchets : **50 562 t - 834 kg/hab.**

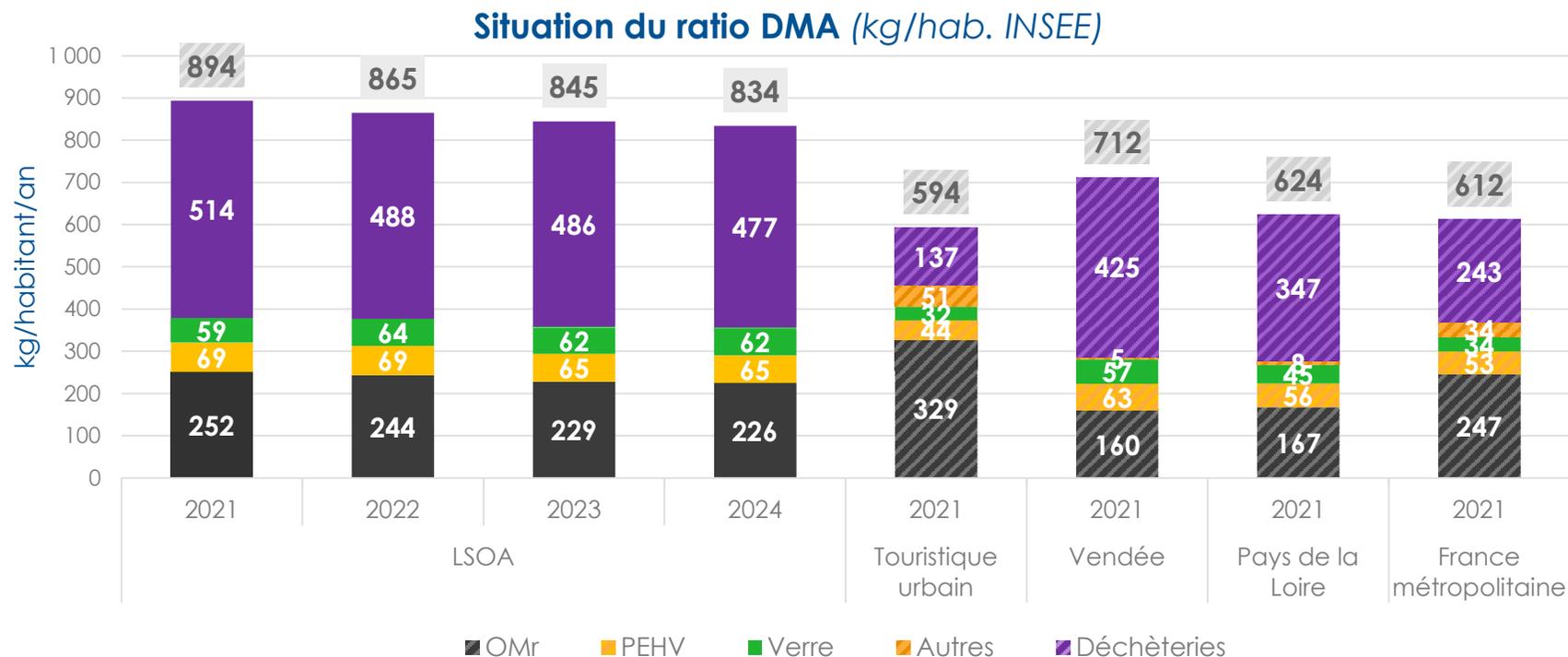
FLUX COLLECTES



VALORISATION

3.5.2 Comment se positionne la collectivité par rapport aux autres territoires ?

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés par LSOA sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2021 présentée en kg/an/hab., comparé à des référentiels géographiques et de typologie (en hachuré) :



En 2024, LSOA présente un ratio moyen de Déchets ménagers et Assimilés collectés de **834 kg/hab.** Entre l'année 2021 et 2024, on constate une baisse significative de la production de DMA (-7 %) et particulièrement de certains flux :

- > Des déchets issus des déchèteries (**-37 kg/hab.**), ce qui s'explique principalement à la baisse du tonnage du tout-venant (-22 kg/hab.), des gravats (-24,28 kg/hab.). Le reste de la baisse s'explique par une légère diminution de plusieurs autres flux tels que les cartons et les métaux.
- > Des OMR qui ont diminué de **26 kg/hab.** soit -10 %. Cette baisse peut en partie s'expliquer par un contexte économique contraint sur les dernières années. Avec pour cause la diminution des habitudes de consommation des usagers du territoire.

LSOA présente des performances de tri maîtrisées pour une collectivité connaissant une importante activité touristique. Les tonnages OMR sont encore supérieurs à la moyenne départementale et régionale mais devraient prochainement fortement diminuer grâce à la généralisation du tri à la source des biodéchets sur lequel LSOA a mobilisé de nombreux moyens humains et financiers. A l'image du département vendéen, les déchèteries sont très utilisées par les usagers du territoire, notamment pour le flux gravats. L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri.

3.5.3 Comment se positionne la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets ?

Le tableau suivant présente le positionnement de LSOA vis-à-vis des objectifs régionaux et nationaux de réduction des déchets :

Sources	Objectifs réglementaires		Ratios de déchets de LSOA			Objectifs	
			2010*	2017	2024	2030	Soit une réduction de
LTECV-AGEC Et PRPGD Pays de la Loire	Réduction du ratio de DMA par rapport à 2010	-15%	808 kg/hab. INSEE	867 kg/hab. INSEE	834 kg/hab. INSEE	687 kg/hab. INSEE	6 kg/hab./an
PRPGD Pays de la Loire	Réduction du ratio de Déchets Végétaux	58 kg/hab.		155 kg/hab. INSEE	136 kg/hab. INSEE	58 kg/hab. INSEE	

*LSOA a été créée en 2017. En 2010, le territoire avait un périmètre différent

LSOA présente d'importantes marges de manœuvre vis-à-vis de la prévention pour tendre vers des objectifs réglementaires ambitieux.

3.6 Bilan du diagnostic

Forces

- > Une **population globalement sédentaire**, ce qui facilite les changements de comportement dans la durée ;
- > Le **soutien de Trivalis**, élément moteur sur de nombreux sujets tel que celui de la prévention avec l'organisation d'actions de sensibilisation ;
- > De **bonnes performances** pour une collectivité soumise à une importante activité touristique ;
- > Le **développement en cours des dispositifs de compostage** accompagné des collectes des Biodéchets Alimentaires dans le cadre de leur tri à la source ;
- > Un **tissu associatif denses** avec de nombreux acteurs de la prévention proactifs sur le territoire ;

Opportunités

- > D'importantes **marges de manœuvre dans la réduction des déchets**

Faiblesses

- > Un **territoire hétérogène**, avec une unique ville sur le secteur littoral : Les Sables d'Olonne et un cœur de pays plus rural avec les quatre autres communes ;
- > Une **part importante d'usagers secondaires**, qui sont en général plus difficile à toucher et à impliquer ;
- > Une **saisonnalité** nécessitant une adaptation réfléchie du service entre la haute et la basse saison.

Menaces

- > Un **contexte économique haussier** qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre ;

4. LE PLPDMA

4.1. Un plan Pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

7 axes de travail

Et 21 actions

Lutter contre le gaspillage alimentaire

2 actions

Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

3 actions

Favoriser la réparation et le réemploi

3 actions

Favoriser la consommation éco-responsable

5 actions

Favoriser le tri et la prévention

3 actions

Renforcer la sensibilisation et la communication déchets

3 actions

Être exemplaire en matière de prévention des déchets issus du bâtiment

2 actions

4.2. Le plan d'actions

Axe 1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit comme étant « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée ».

Ainsi 2 actions sont déclinées :

- > Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire ;
- > Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements pour seniors.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	OMR et Biodéchets Alimentaires	 Déchets évités	7,9 kg/hab., soit 2 439 T
 Public Ciblé	Scolaires (élèves) et Séniors	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,9 ETP
 Partenaires Mobilisés	Etablissements scolaires, maisons de retraite, EHPAD, résidences seniors	 Moyens financiers	9 660 €

Axe 2 – Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les biodéchets représentent une part importante des déchets collectés que ce soient des déchets végétaux en déchèteries/plateforme des déchets verts ou des déchets alimentaires. La réduction de ce flux par la gestion in situ ou dans une collecte dédiée pour les biodéchets alimentaires constitue un enjeu primordial de la réduction des déchets.

Ainsi 3 actions sont déclinées :

- > Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes ;
- > Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages ;
- > Renforcer le compostage individuel pour les ménages.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	OMR et Biodéchets (alimentaires et déchets verts)	 Déchets évités	13,3 kg/hab., soit 4 264 T
 Public Ciblé	Communes (services espaces verts), et ménages	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	1 ETP
 Partenaires Mobilisés	Communes, Agglomération, Trivalis, Jardiniers de France	 Moyens financiers	124 900 €

Axe 3 – Favoriser la réparation et le réemploi

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. LSOA souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le prêt, le don et la réparation.

Ainsi 3 actions sont déclinées :

- > Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi ;
- > Créer une zone de réemploi en déchèterie ;
- > Sensibiliser les usagers sur les impacts de la fast-fashion.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	Encombrants, déchets d'ameublement et les DEEE en déchèteries, les textiles	 Déchets évités	1,1 kg/hab., soit 207 T
 Public Ciblé	Ménages et entreprises	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,3 ETP
 Partenaires Mobilisés	Emmaüs, Saint-Vincent-de-Paul, Trivalis, APNO via Repair café	 Moyens financiers	13 700 €

Axe 4 – Favoriser la consommation éco-responsable

L'objectif de ces actions est d'accompagner les usagers dans la mise en œuvre d'une consommation plus responsable et durable.

Ainsi 5 actions sont déclinées :

- > Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des écoles ;
- > Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsables ;
- > Inciter les usagers à venir aux marchés avec leurs propres contenants ;
- > Organiser un temps d'échange avec les grandes et moyennes surfaces locales ;
- > Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des établissements pour séniors ;

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	DMA, en particulier les OMR, les emballages et le verre	 Déchets évités	4,2 kg/hab., soit 997 T
 Public Ciblé	Cuisines centrales, scolaires, ménages, établissements pour séniors	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,7 ETP
 Partenaires Mobilisés	Cuisines centrales, établissements scolaires, magasins de vrac, commerçants, CITEO, GMS, CCI, établissements pour séniors	 Moyens financiers	5 000 €

Axe 5 – Favoriser le tri et la prévention

L'objectif est de diminuer l'impact du tourisme et des évènements du territoire sur l'Environnement par la réduction des déchets produits et la sensibilisation du public sur les pratiques de prévention des déchets.

Ainsi 3 actions sont déclinées :

- > Favoriser le tri et la consommation éco-responsable auprès des professionnels du tourisme ;
- > Communiquer auprès des résidents de passage (airbnb, location de courte durée, vacanciers) ;
- > Favoriser le tri et la prévention lors des évènements/manifestations ponctuelles.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	OMR, les emballages, le verre, les biodéchets alimentaires	 Déchets évités	1,8 kg/hab., soit 291 T
 Public Ciblé	Usagers temporaires (vacanciers, ...) et communes	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	1,8 ETP
 Partenaires Mobilisés	FVHPA, office de tourisme, Trivalis, communes	 Moyens financiers	96 100 €

Axe 6 – Renforcer la sensibilisation et la communication déchets

Même si LSOA mène déjà des projets sur la prévention et la sensibilisation, il convient d'organiser une stratégie plus générale, en développant ces actions, et en planifiant la communication pour les faire connaître et les valoriser.

Ainsi 3 actions sont déclinées :

- > Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri ;
- > Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires ;
- > Développer la communication « déchets » à destination des ménages.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	OMR, les emballages, le verre, les biodéchets alimentaires	 Déchets évités	Pas de possibilité de chiffrer le gisement détourné
 Public Ciblé	Ménages et établissements scolaires	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,4 ETP
 Partenaires Mobilisés	Associations de sensibilisation et Trivalis	 Moyens financiers	69 300 €

Axe 7 – Être exemplaire en matière de prévention des déchets issus du bâtiment

Les gravats collectés sur les déchèteries de LSOA représentent une quantité importante. La communication pour faire connaître les principes de prévention auprès des usagers et des différents acteurs du secteur du bâtiment, et les associer à la démarche de réduction des déchets, est un enjeu essentiel.

Ainsi 2 actions sont déclinées :

- > Promouvoir l'éco-conception des bâtiments ;
- > Inciter les entreprises à valoriser les déchets du bâtiment.

Sur 6 ans

 Flux ciblé(s)	Gravats et encombrants en déchèteries	 Déchets évités	Pas de possibilité de chiffrer le gisement détourné
 Public Ciblé	Professionnels et ménages	 Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP
 Partenaires Mobilisés	Associations du réemploi, Trivalis	 Moyens financiers	1 000 €

4.3. Le calendrier

Axe	Action	Thématiques	Etat d'avancement des actions	Année de début des actions	Année de fin des actions
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire				
	1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire	Non débutée	2025	2027
	2	Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements pour seniors	Non débutée	2025	2028
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
	3	Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	Non débutée	2025	2030
	4	Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages	Non débutée	2026	2030
	5	Renforcer le compostage individuel pour les ménages	En cours	2025	2030
3	Favoriser la réparation et le réemploi				
	6	Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi	Non débutée	2025	2030
	7	Créer une zone de réemploi en déchèterie	Non débutée	2028	2030
	8	Sensibiliser les usagers sur les impacts de la fast-fashion	Non débutée	2029	2029
4	Favoriser la consommation éco-responsable				
	9	Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des écoles	Non débutée	2025	2026
	10	Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsables	Non débutée	2027	2028
	11	Inciter les usagers à venir aux marchés avec leurs propres contenants	Non débutée	2027	2030
	12	Organiser un temps d'échange avec les grandes et moyennes surfaces locales	Non débutée	2025	2026

Axe	Action	Thématiques	Etat d'avancement des actions	Année de début des actions	Année de fin des actions
	13	Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des établissements pour seniors	Non débutée	2025	2027
5	Favoriser le tri et la prévention				
	14	Favoriser le tri et la consommation éco-responsable auprès des professionnels du tourisme	Non débutée	2027	2030
	15	Communiquer auprès des résidents de passage (airbnb, location de courte durée, vacanciers)	Non débutée	2025	2030
	16	Favoriser le tri et la prévention lors des évènements/manifestations ponctuelles	En cours	2025	2030
6	Renforcer la sensibilisation et la communication déchets				
	17	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri	Non débutée	2028	2030
	18	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires	Non débutée	2027	2030
	19	Développer la communication "déchets" à destination des ménages	En cours	2025	2030
7	Être exemplaire en matière de prévention des déchets issus du bâtiment				
	20	Promouvoir l'éco-conception des bâtiments	Non débutée	2027	2028
	21	Inciter les entreprises à valoriser des déchets du bâtiment	Non débutée	2029	2030

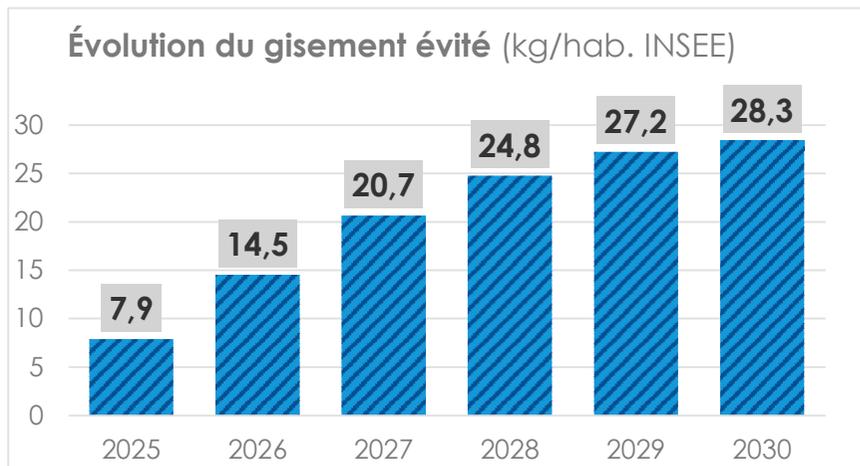
4.4. Le bilan du PLPDMA

4.4.1 Les moyens à mobiliser sur 6 ans

Axe	Thématiques	Moyens Humains (ETP)	Moyens financiers	Quantités de déchets évités	
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,9	9 660 €	7,9 kg/hab	2 439 T
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	1,0	124 900 €	13,3 kg/hab	4 264 T
3	Favoriser la réparation et le réemploi	0,3	13 700€	1,1 kg/hab	207 T
4	Favoriser la consommation éco-responsable	0,7	5 000 €	4,3 kg/hab	997 T
5	Favoriser le tri et la prévention	1,8	96 100 €	1,7 kg/hab	291 T
6	Renforcer la sensibilisation et la communication déchets	0,4	69 300 €	Non quantifiable	
7	Être exemplaire en matière de prévention des déchets issus du bâtiment	0,2	1 000 €	Non quantifiable	
Total des actions		5,3	319 660 €	28,3 kg/hab	8 198 T

4.4.2 Les résultats attendus

Les résultats quantitatifs du PLPDMA sont les suivants :



4.5. Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA

4.5.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- ❖ **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (collectivités, industriels, PME, usagers du service, ...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mis en œuvre ;
- ❖ **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- ❖ **Veiller au respect** du Plan ;
- ❖ **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

4.5.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour le suivi du Plan, notamment lors de la recherche d'informations relatives à la prévention des déchets.

Selon l'implication, une hiérarchisation des acteurs à mobiliser peut être proposée par le Plan :

- ❖ Les **acteurs « principaux »**, régulièrement sollicités, dont la mobilisation est une des clés de réussite du suivi :
 - La Région, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
 - L'ADEME : sa connaissance et son retour d'expérience concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale, permettra d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire ;
 - Les associations, notamment pour leurs actions auprès des citoyens ;
 - Le syndicat Trivalis auquel adhère LSOA.
- ❖ Les **autres acteurs**, qui selon leurs thématiques suivis, peuvent également être sollicités de façon plus ponctuelle :
 - Le département de la Vendée ;
 - Les chambres consulaires et les syndicats des professionnels ;
 - Les différents éco-organismes et leur représentant local.

4.5.3 Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **11 indicateurs** :

1. Taux d'évolution des **kg de DMA/habitant** (en %/an depuis 2017) ;

2. Taux d'évolution des **kg d'OMR/habitant** (en %/an depuis 2017) ;
3. Taux d'évolution des **kg entrants en déchèteries** (en %/an depuis 2017) ;
4. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets alimentaires évités grâce à la réduction du gaspillage alimentaire** ;
5. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets alimentaires évités grâce au compostage** ;
6. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets verts entrants en déchèteries et sur la plateforme des déchets verts** (en %/an depuis 2017) ;
7. Taux d'évolution des **refus de tri** ;
8. Nombre de **composteurs individuels et collectifs installés** ;
9. Pourcentage d'usagers indiquant **connaître la notion de prévention des déchets** ou ayant **mis en place des actions** (en % tous les 3 ans) ;
10. **Effectif de l'équipe projet** du programme (ETP/an) ;
11. Dépenses engagées ou **coût total du PLPDMA** en € par an ;

ANNEXES – FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Axe	Action	Thématiques	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
			Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire		7,9 kg/hab	0,9 ETP	9 k€
	1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire	5,7 kg/hab	0,5 ETP	5 k€
	2	Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements pour seniors	2,2 kg/hab	0,4 ETP	4 k€
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets		13,3 kg/hab	1,0 ETP	125 k€
	3	Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	6,5 kg/hab	0,2 ETP	
	4	Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages	3,3 kg/hab	0,3 ETP	15 k€
	5	Renforcer le compostage individuel pour les ménages	3,5 kg/hab	0,5 ETP	110 k€
3	Favoriser la réparation et le réemploi		1,1 kg/hab	0,3 ETP	14 k€
	6	Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi	0,04 kg/hab	0,1 ETP	4 k€
	7	Créer une zone de réemploi en déchèterie	0,9 kg/hab	0,1 ETP	9 k€
	8	Sensibiliser les usagers sur les impacts de la fast-fashion	0,2 kg/hab	0,1 ETP	1 k€
4	Favoriser la consommation éco-responsable		4,2 kg/hab	0,7 ETP	5 k€
	9	Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des écoles	0,04 kg/hab	0,1 ETP	
	10	Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsables	2,7 kg/hab	0,1 ETP	3 k€
	11	Inciter les usagers à venir aux marchés avec leurs propres contenants	1,3 kg/hab	0,3 ETP	2 k€

Axe	Action	Thématiques	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
			Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
	12	Organiser un temps d'échange avec les grandes et moyennes surfaces locales		0,05 ETP	
	13	Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des établissements pour seniors	0,2 kg/hab	0,1 ETP	
5	Favoriser le tri et la prévention		1,8 kg/hab	1,8 ETP	96 k€
	14	Favoriser le tri et la consommation éco-responsable auprès des professionnels du tourisme	1,7 kg/hab	0,4 ETP	4 k€
	15	Communiquer auprès des résidents de passage (airbnb, location de courte durée, vacanciers)		0,9 ETP	92 k€
	16	Favoriser le tri et la prévention lors des évènements/manifestations ponctuelles	0,05 kg/hab	0,5 ETP	
6	Renforcer la sensibilisation et la communication déchets			0,4 ETP	69 k€
	17	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri		0,1 ETP	15 k€
	18	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires		0,1 ETP	20 k€
	19	Développer la communication "déchets" à destination des ménages		0,1 ETP	34 k€
7	Être exemplaire en matière de prévention des déchets issus du bâtiment			0,2 ETP	1 k€
	20	Promouvoir l'éco-conception des bâtiments		0,1 ETP	1 k€
	21	Inciter les entreprises à valoriser des déchets du bâtiment		0,1 ETP	
			28,3 kg/hab	5,3 ETP	319 k€

Axe 1		Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	5,7 kg/hab.	1 993 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Scolaires (élèves)	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,1 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Etablissement scolaires	Moyens financiers Milliers d'euros HT	880 €/an	5,3 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les établissements dans la mesure des gisements de gaspillage alimentaire (pesées) > Recenser et diffuser les guides existants de lutte pour limiter le gaspillage alimentaire > Instaurer un système de dialogue pour ajuster les quantités à la faim de chaque enfant > Intégrer des clauses dans les marchés de la restauration collective pour limiter le gaspillage alimentaire 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		49 j	45 j	14 j			
Moyens financiers (budget en €)		2 300 €	2 300 €	690 €			
Recensement et diffusion des guides pour limiter le gaspillage alimentaire		Oui					
Réalisation d'un modèle de clause pour limiter le gaspillage alimentaire		Oui					
Nb d'établissements accompagnés dans la quantification du gaspillage alimentaire et dans l'instauration du système de dialogue		10	10	3			
Nb d'établissements ayant mis en œuvre des actions de réduction au gaspillage alimentaire à l'issu des audits		10	10	3			
Nb d'enfants sensibilisés contre le gaspillage alimentaire		900	900	450			
Nombre de kg/hab. évités		2,5 kg/hab.	4,9 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.	5,7 kg/hab.

Axe 1		Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements pour seniors					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	2,2 kg/hab.	450 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Seniors en établissements	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Etablissement pour seniors	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	730 €/an	4,4 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Mobiliser les établissements pour seniors volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les établissements dans la mesure des gisements de gaspillage alimentaire (pesées) > Recenser et diffuser les guides existants de lutte pour limiter le gaspillage alimentaire > Instaurer un système de dialogue pour ajuster les quantités à la faim de chaque senior > Intégrer des clauses dans les marchés de la restauration collective pour limiter le gaspillage alimentaire 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				36 j	27 j	27 j	
Moyens financiers (budget en €)				1 610 €	1 380 €	1 380 €	
Recensement et diffusion des guides pour limiter le gaspillage alimentaire				Oui			
Réalisation d'un modèle de clause pour limiter le gaspillage alimentaire				Oui			
Nb d'établissements accompagnés dans la quantification du gaspillage alimentaire et dans l'instauration du système de dialogue				7	6	6	
Nb d'établissements ayant mis en œuvre des actions de réduction au gaspillage alimentaire à l'issu des audits				7	6	6	
Nb d'enfants sensibilisés contre le gaspillage alimentaire				550	500	500	
Nombre de kg/hab. évités				0,8 kg/hab.	1,5 kg/hab.	2,2 kg/hab.	2,2 kg/hab.

Axe 2		Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	6,5 kg/hab.	2 255 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Communes (services espaces verts)	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,03 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Communes, Agglomération	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de LSOA	Inciter et accompagner les communes vers une gestion in situ de leurs des déchets végétaux						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Former les agents aux bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux > Réduire les fréquences de tonte et de taille > Renforcer l'éco-pâturage sur le domaine public 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		12 j	13 j	7 j	1 j	1 j	1 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de formations des agents		2	2	1			
Réunion de suivi			1	1	1	1	1
Nb de nouvelles communes adoptant des pratiques vertueuses de gestion des déchets végétaux		2	2	1	24	24	24
Nombre de kg/hab. évités		2,6 kg/hab.	5,2 kg/hab.	6,5 kg/hab.	6,5 kg/hab.	6,5 kg/hab.	6,5 kg/hab.

Axe 2		Promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux des ménages					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	3,3 kg/hab.	741 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,06 ETP/an	0,3 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Jardiniers de France	Moyens financiers Milliers d'euros HT	2,5 k€/an	15 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer sur le jardinage au naturel, sur les solutions de gestion des déchets verts (mulching, broyage, paillage, essences à croissance lentes, végétaux moins gourmands en eau) > Organiser des stands de sensibilisation lors d'évènements 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		20 j	18 j			18 j	18 j
Moyens financiers (budget en €)		500 €	4 000 €			3 000 €	3 000 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an		5	4			2	2
Nombres de stands de sensibilisation lors d'évènements		5	4			4	4
Part de ménages avec jardin adoptant la gestion in situ des déchets végétaux		4 %	6 %		6 %	8 %	10 %
Nombre de kg/hab. évités		1,3 kg/hab.	2 kg/hab.		2 kg/hab.	2,6 kg/hab.	3,3 kg/hab.

Axe 2		Renforcer le compostage individuel pour les ménages					
Flux ciblé(s)	OMR, Biodéchets (alimentaires & végétaux)	Déchets évités	3,5 kg/hab.	1 268 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages en maison avec jardin	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Trait d'Union, Trivalis	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	18,3 k€/an	110 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Permettre à tous les ménages en maison avec jardin qui le souhaitent de composter leurs biodéchets						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la distribution gratuite de composteurs (en porte à porte) aux usagers en maison individuelle avec jardin > Fournir aux usagers un tutoriel de compostage facilement accessible (QR Code sur le compost) > Mettre à disposition des usagers des ressources méthodologiques sur le bon fonctionnement d'un composteur (FAQ sur le site de l'Agglomération) 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		50 j	39 j	6 j	4 j	4 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)		33 200 €	13 850 €	14 900 €	15 450 €	16 000 €	16 500 €
Nb de composteurs individuels distribués (Porte-à-porte)		1 200					
Nb de composteurs individuels distribués (Permanences en régie)			100	100	50	50	50
Préparation des ressources méthodologiques sur le bon fonctionnement d'un composteur		Oui					
Part de foyers en maison pratiquant le compostage via un composteur individuel		14%	15%	15%	15%	15%	15%
Nombre de kg/hab. évités		2,7 kg/hab.	3 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,3 kg/hab.	3,4 kg/hab.	3,5 kg/hab.

Axe 3		Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi					
Flux ciblé(s)	Tous flux	Déchets évités				15 t sur les 6 ans	
Public ciblé	Ménages, Entreprises	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,05 ETP/an		0,3 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Emmaüs, Saint-Vincent-de-Paul, APNO	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		580 €/an		3,5 k€ sur les 6 ans	
Rôle de LSOA	Apporter de la visibilité aux acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Diffuser les tutoriels de réparation fournies par l'ADEME > Créer un annuaire des acteurs locaux du réemploi, de la réutilisation et de la réparation > Création d'une carte, interactive, des lieux de réparation > Communication pour recrutement de nouveaux bénévoles pour le Repair Café 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		9 j	3 j	2 j	2 j	2 j	2 j
Moyens financiers (budget en €)		500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Diffusion des tutoriels ADEME		Oui					
Recensement acteurs locaux de la réparation et du réemploi et création d'un annuaire à diffuser sur le site de l'agglomération		Oui					
Nb d'articles rédigés et diffusés sur les acteurs locaux de la réparation et du réemploi		1	2	1	1	1	1
Mise à jour des acteurs locaux de la réparation et du réemploi sur le site internet de l'Agglo			1	1	1	1	1
Nb d'usagers participant aux ateliers de réparation du Repair Café		250	250	250	250	250	250
Nombre de kg/hab. évités		0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 3		Créer une zone de réemploi en déchèterie					
Flux ciblé(s)	Encombrants	Déchets évités	0,9 kg/hab.	168 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,02 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Emmaüs, Saint-Vincent-de-Paul	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	1,5 k€/an	9,2 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Donner la possibilité aux usagers d'alimenter la filière réemploi lors de leur passage en déchèterie						
Actions concrètes	> Créer une zone de réemploi en déchèterie						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					25 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)					2 300 €	3 050 €	3 850 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an					3	3	3
Équipement de la déchèterie des Sables d'Olonne de 1 caisson réemploi					1		
Équipement de la déchèterie de l'île d'Olonne de 1 caisson réemploi						1	
Équipement de la déchèterie de Saint-Mathurin de 1 caisson(s) réemploi							1
Formation des gardiens en charge de la zone de réemploi						Oui	
Part de la population ayant accès à un caisson réemploi en déchèterie - cumulé					79 %	94 %	100 %
Nombre de kg/hab. évités					0,73 kg/hab.	0,87 kg/hab.	0,92 kg/hab.

Axe 3		Sensibiliser les usagers sur les impacts de la fast-fashion					
Flux ciblé(s)	Textiles	Déchets évités					
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,02 ETP/an	<i>0,1 ETP sur les 6 ans</i>		
Partenaires mobilisés	Trivalis, Emmaüs	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		170 €/an	<i>1 k€ sur les 6 ans</i>		
Rôle de LSOA	Promouvoir et accompagner les ménages vers un consommation éco-responsable						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et diffuser un dossier complet sur la fast-fashion et ses impacts en s'appuyant sur les acteurs du territoire (Emmaüs) > Création d'un guide pratique sur les actions permettant de limiter la production de déchets textiles (seconde main, achat éco-responsable, etc.) > Formations à organiser pour l'apprentissage de la couture, et/ou via le Repair Café. 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)						24 j	
Moyens financiers (budget en €)						1 000 €	
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an						2	
Rédaction et diffusion d'un dossier sur la fast-fashion						Oui	
Rédaction et diffusion d'un guide pratique						Oui	
Nb d'habitants sensibilisés						3 050	
Nombre de kg/hab. évités						0,2 kg/hab.	0,2 kg/hab.

Axe 4		Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des écoles					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités				16 t sur les 6 ans	
Public ciblé	Cuisines centrales, Scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>				0,1 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Cuisines centrales, Établissements scolaires	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de LSOA	Encourager et accompagner les restaurants scolaires (des écoles) à limiter le recours aux emballages plastiques à usage unique						
Actions concrètes	> Rédiger un modèle de clause pour limiter l'utilisation d'emballage à usage unique à destination des restaurants scolaires (des écoles) pour l'élaboration des contrats avec leurs fournisseurs						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		12 j	6 j				
Moyens financiers (budget en €)							
Rédaction et diffusion d'un modèle de clause		Oui					
Nb de restaurants scolaires auxquels la clause a été partagée		7	6				
Nb de restaurants scolaires intégrant la clause dans le contrat		4	7	7	7	7	7
Nombre de kg/hab. évités		0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 4		Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsables				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	2,7 kg/hab.	629 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,08 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	500 €/an	3 k€ sur les 6 ans		
Rôle de LSOA	Apporter plus de visibilité aux acteurs locaux du vrac et à la consigne					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir les magasins de vrac et épiceries solidaires (communication et mise à disposition de carte fidélité) > Communiquer sur le dispositif REUSE (consigne verre) 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)				11 j	6 j	
Moyens financiers (budget en €)				1 500 €	1 500 €	
Recensement des établissements qui font du vrac/qui participent à REUSE				Oui		
Diffusion d'articles dédiés au dispositif REUSE (L'Agglo et Vous & presse)				2	2	
Diffusion d'articles dédiés au vrac (L'Agglo et Vous & presse)				2	2	
Part de ménages adoptant la consigne du verre				3%	3%	
Part de ménages adoptant le vrac				2%	2%	
Nombre de kg/hab. évités (Verre)				0,9 kg/hab.	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.
Nombre de kg/hab. évités (Emballages)				0,5 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Axe 4		Inciter les usagers à venir aux marchés avec leurs propres contenants					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	1,3 kg/hab.	311 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,3 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Commerçants	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	300 €/an	2 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Encourager l'usage de contenants réutilisables aux marchés						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Encourager les exposants à réduire les emballages (temps d'échange sur la politique de l'Agglo) > Encourager les usagers à venir aux marchés avec leurs propres contenants > Encourager les commerçants à accepter les contenants 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				12 j	12 j	13 j	19 j
Moyens financiers (budget en €)				500 €	500 €	500 €	500 €
Nb d'exposants contactés				30	30	30	30
Nb d'articles publiés dans l'Agglo et Vous et dans des supports externes à l'intention des usagers				2	2	2	2
Nb de nouveaux exposants adaptant leur pratique				15	15	17	30
Part de nouveaux usagers apportant leurs propres contenants au marché				2%	2%		
Nombre de kg/hab. évités				0,67 kg/hab.	1,34 kg/hab.	1,34 kg/hab.	1,34 kg/hab.

Axe 4		Organiser un temps d'échange avec les grandes et moyennes surfaces locales				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités				
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,05 ETP/an	<i>0,01 ETP sur les 6 ans</i>		
Partenaires mobilisés	GMS, CCI	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>				
Rôle de LSOA	Inciter les GMS à réduire les quantités d'emballages générées par leur activité					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Encourager les GMS à diminuer leur production d'emballages à usage unique > Rappeler aux GMS leur obligation de récupérer les emballages de leurs produits > Encourager à mettre en place la consigne du verre 					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		5 j	5 j			
Moyens financiers (budget en €)						
Nb de GMS contactés		10	10			
Nb de GMS mettant en œuvre des actions de réduction des emballages		7	7			
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 4		Promouvoir les actions éco-responsables pour la restauration collective des établissements pour seniors				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	0,2 kg/hab.	16 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Établissements pour seniors	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,02 ETP/an	0,11 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Établissements et cuisines pour seniors	Moyens financiers Milliers d'euros HT				
Rôle de LSOA	Encourager et accompagner la restauration collective des établissements pour seniors à limiter le recours aux emballages plastiques à usage unique					
Actions concrètes	> Rédiger un modèle de clause pour limiter l'utilisation d'emballage à usage unique à destination de la restauration collective des établissements pour seniors pour l'élaboration des contrats avec leurs fournisseurs					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)				12 j	6 j	6 j
Moyens financiers (budget en €)						
Rédaction et diffusion d'un modèle de clause				Oui		
Nb de restaurants des établissements pour seniors auxquels la clause a été partagée				7	6	6
Nb de restaurants des établissements pour seniors intégrant la clause dans le contrat				5	8	12
Nombre de kg/hab. évités				0,08 kg/hab.	0,13 kg/hab.	0,20 kg/hab.

Axe 5		Favoriser le tri et la consommation éco-responsable auprès des professionnels du tourisme					
Flux ciblé(s)	Emballages (restauration rapide)	Déchets évités	1,7 kg/hab.	274 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Usagers temporaires (vacanciers...)	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,06 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	FVHPA, Office du tourisme, Trivalis	Moyens financiers Milliers d'euros HT	0,67 k€/an	4 k€ sur les 6 ans			
Rôle de LSOA	Donner aux professionnels du tourisme des ressources afin de favoriser le geste éco-responsable des usagers de passage						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Encourager les professionnels de la restauration rapide à solliciter Trivalis pour développer la consigne (pizza, hamburgers, etc.) > Développer des supports de communication intuitifs à la disposition des usagers touristiques (pancartes tri, page web ressource) 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				16 j	21 j	26 j	16 j
Moyens financiers (budget en €)				1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nb de supports de communication réalisés et diffusés				2	2	2	2
Nb de professionnels du tourisme sollicités				20	30	40	20
Nb de nouveaux établissements mettant en place la consigne				5	8	10	5
Nombre de kg/hab. évités				0,3 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,4 kg/hab.	1,7 kg/hab.

Axe 5		Communiquer auprès des résidents de passage (airbnb, location de courte durée, vacanciers)					
Flux ciblé(s)	Tous flux (OMR et Emballages principalement)	Déchets évités					
Public ciblé	Résidents de passage	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,16 ETP/an	<i>0,9 ETP sur les 6 ans</i>			
Partenaires mobilisés	Service interne, Office du tourisme, Trivalis	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	92,1 k€/an	<i>15,3 k€ sur les 6 ans</i>			
Rôle de LSOA	Sensibiliser les usagers de passage aux pratiques locales de tri et de la prévention						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Développer et diffuser un kit de communication aux propriétaires des locations saisonnières de courte durée (type Airbnb) > Poursuivre la rencontre des ménages et des vacanciers à l'aide de vélos-cargos afin de sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		42 j	32 j	32 j	32 j	32 j	32 j
Moyens financiers (budget en €)		15 350 €	15 350 €	15 350 €	15 350 €	15 350 €	15 350 €
Préparation et diffusion d'un "kit d'accueil" sur le tri et la prévention		Oui					
Nb de kit de communication sur la prévention et le tri distribués aux locations saisonnières		450	450	450	450	450	450
Nb de jours de sensibilisation des usagers avec à vélo-cargo		15	15	15	15	15	15
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 5		Favoriser le tri et la prévention lors des évènements/manifestations ponctuelles					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités					
Public ciblé	Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					
Partenaires mobilisés	Communes, Trivalis	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>					
Rôle de LSOA	Accompagner les communes et les organisateurs d'évènements vers une gestion plus éco-responsable des évènements/manifestations ponctuelles						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Inciter les communes rétro-littorales à adhérer au Plan Zéro Plastique contre les emballages à usage unique pour tous les évènements subventionnés par LSOA et les communes > Intégrer une clause environnementale dans les contrats de location des salles polyvalentes/salles des fêtes > Promouvoir le dispositif « Le tri est de la fête » porté par Trivalis auprès de tous les organisateurs d'évènements 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		39 j	29 j	25 j	23 j		
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de communes sensibilisées au "Plan Zéro Plastique"		3	2				
Rédaction du modèle de clause environnementale pour les contrats de location		Oui					
Nb de communes auxquelles le modèle de clause environnementale est diffusé		3	2				
Nombre d'évènements auxquels le dispositif "Le tri est de la fête" a été présenté		50	50	50	50		
Nb de nouvelles communes intégrant les clauses environnementales dans les contrats de location		3	2				
Nombre de nouveaux évènements faisant appel au dispositif "Le tri est de la fête"		40	40	40	37		
Nombre de kg/hab. évités		0,02 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,05 kg/hab.

Axe 6		Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri				
Flux ciblé(s)		Déchets évités				
Public ciblé	Ménages, Établissements scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	<i>0,14 ETP sur les 6 ans</i>		
Partenaires mobilisés	Trivalis	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	2,5 k€/an	<i>15 k€ sur les 6 ans</i>		
Rôle de LSOA	Renforcer la participation aux visites des centres de tri/traitement					
Actions concrètes	> Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri départemental pour les établissements scolaires et les ménages					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)				10 j	10 j	10 j
Moyens financiers (budget en €)				5 000 €	5 000 €	5 000 €
Nb de visites de centres de traitement organisées par LSOA pour des scolaires				10	10	10
Nb de visites de centres de traitement organisées par LSOA pour des usagers (non-scolaires)				10	10	10
Nb d'usagers présents lors des visites				250	250	250
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 6		Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires					
Flux ciblé(s)		Déchets évités					
Public ciblé	Établissements scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,02 ETP/an	0,14 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Associations de sensibilisation, Trivalis	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		3,3 k€/an	20 k€ sur les 6 ans		
Rôle de LSOA	Renforcer la participation des scolaires aux animations de sensibilisation						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation en classe (geste de tri, prévention, etc.) réalisées par Trivalis > Favoriser la participation des scolaires à l'exposition "zéro gaspi" (semaine de réduction de déchets) 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				7,5 j	7,5 j	7,5 j	7,5 j
Moyens financiers (budget en €)				5 100 €	5 100 €	5 100 €	5 100 €
Nb d'animations dans les établissements				30	30	30	30
Nb d'élèves sensibilisés				750	750	750	750
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		Développer la communication « déchets » à destination des ménages					
Flux ciblé(s)		Déchets évités					
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	<i>0,15 ETP sur les 6 ans</i>			
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>	5,6 k€/an	<i>33,9 k€ sur les 6 ans</i>			
Rôle de LSOA	Développer une communication « déchets » unique et plus régulière sur le territoire						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Uniformiser la communication sur l'ensemble des communes > Dédier un encart dans le journal de la collectivité (l'Agglo et Vous) pour mettre de la communication dédiée sur des actions de prévention simples qui « facilitent la vie » > Poursuivre les opérations de sensibilisation sur la qualité du tri en porte à porte (porté par Trivalis) 						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		11,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	6,5 j
Moyens financiers (budget en €)		5 650 €	5 650 €	5 650 €	5 650 €	5 650 €	5 650 €
Création et diffusion d'une charte dédiée à la communication déchets		Oui					
Nb points de présentation des sujets de com. déchets aux communes		2	2	2	2	2	2
Nb de publication dans les bulletins communaux comportant l'encart dédié aux déchets		2	1	1	1	1	2
Nb de foyer sensibilisés en porte à porte		500	500	500	500	500	500
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		Promouvoir l'éco-conception des bâtiments				
Flux ciblé(s)	Gravats, encombrants	Déchets évités				
Public ciblé	Professionnels du bâtiment	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	<i>0,08 ETP sur les 6 ans</i>	
Partenaires mobilisés	Service interne, Association, Trivalis, Prestataire de collecte	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>		167 €/an	<i>1 k€ sur les 6 ans</i>	
Rôle de LSOA	Sensibiliser les professionnels du bâtiment concernant les bonnes pratiques d'éco-conception					
Actions concrètes	> Diffuser un guide des bonnes pratiques d'éco-conception du bâtiment auprès des professionnels du secteur					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)			9 j	9 j		
Moyens financiers (budget en €)			500 €	500 €		
Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques d'éco-conception du bâtiment			Oui	Oui		
Nb de supports de communication réalisés et diffusés			2	2		
Nb de professionnels sensibilisés à la problématique des déchets du bâtiment			30	30		
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 7		Inciter les entreprises à valoriser des déchets du bâtiment				
Flux ciblé(s)	Gravats, encombrants	Déchets évités				
Public ciblé	Professionnels du bâtiment	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an		0,07 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Trivalis, associations du réemploi, prestataire de collecte	Moyens financiers <i>Milliers d'euros HT</i>				
Rôle de LSOA	Encourager les professionnels du bâtiment à se tourner vers l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) pour la gestion de leurs déchets					
Actions concrètes	> Fournir aux professionnels du secteur concerné un annuaire des exutoires pour chaque flux de déchets issus du bâtiment					
		2025	2026	2027	2028	2029
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)						
Moyens financiers (budget en €)						
Créer et diffuser un annuaire des exutoires pour les déchets du bâtiment						Oui
Nombre de professionnels sensibilisés						30
Nombre de kg/hab. évités						



Les Sables d'Olonne Agglomération

Pl. du Poilu de France,
85100 Les Sables-d'Olonne

02 51 23 16 00

www.isoagglo.fr